

**N° 2022/12/08/20 - Objet : Constitution d'une provision pour créances douteuses et décision modificative budgétaire 2022/02 budget annexe de la régie chargée de l'exploitation du camping et de l'office de tourisme.**

Le huit décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le deux décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, WAJS Alexandre, GERMAIN Emilie, Christine GARCIN-GOURILLON, Sylvie NARDI, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI jusqu'au point 23 inclus, REYNOUD Henri, Mathieu BONARD, Laurent JUGLARET, FABRE Thierry, Murielle GARZINO, Marie-Pierre CALLET, CHAIX Alain, Lucie BABIN

**Pouvoirs** : Fabienne CITI a donné pouvoir à Christine GARCIN-GOURILLON à compter du point 24.

**Absents excusés** : Fanny ARSAC et LAFFITTE Patrick

**Secrétaire de séance** : Alain CHAIX

**Rapporteur** : Madame Christine GARCIN-GOURILLON

Madame le Rapporteur informe l'assemblée que par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la réglementation rend obligatoire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il précise qu'une provision doit être constituée par délibération du Conseil municipal lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences opérées par le Comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir des informations communiquées par le Comptable.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse.

Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée par le mécanisme comptable de provision, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions pour créances douteuses, ou dépréciations, repose sur des écritures d'ordre par utilisation en dépenses du compte 6817, qui doivent être à nouveau étudiées chaque année en grande concertation avec le comptable.

Dans ce cadre est opéré un contrôle de la dépréciation des créances de plus de deux ans. L'objectif est de s'assurer de la constitution des dépréciations dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Une anomalie est détectée si le solde du compte de tiers (article 4161 en M4) de créances douteuses n'est pas égal à au moins 15% du montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans.

Il est ainsi proposé pour cette année 2022 de constituer une provision de 15% de 1.816,54 € inscrits à l'article 4161, soit pour la somme de 272,48 €.

Pour ce faire, Madame le Rapporteur propose de modifier le budget annexe de la régie chargée de l'exploitation du camping et de l'office de tourisme comme suit :

**Section d'exploitation du budget annexe de la régie - en dépenses**

Article M4	Inscrit au budget 2022	Montants D.M. 2022/2	budget après D.M. 2022/2
6817	0,00 €	+ 300,00 €	300,00 €
Total dépenses supplémentaires :		300,00 €	

**Section d'exploitation du budget annexe de la régie - en recettes**

Article M4	Inscrit au budget 2022	Montants D.M. 2022/2	budget après D.M. 2022/2
7083	310.000,00 €	+ 300,00 €	310.300,00 €
Total recettes supplémentaires :		300,00 €	

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-1, L2321-2 et R2321-2 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe de la régie (SPIC) ;  
Vu le courrier du Service de gestion comptable de Châteaurenard en date du 7 novembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie,

**ACCEPTE** l'ouverture d'une provision au compte 6817 au titre de créances douteuses.  
**DECLARE** qu'un mandat administratif sera ordonnancé à cet article pour la somme évoquée de 272,48 € ;  
**MODIFIE** le budget de l'exercice 2022 du budget annexe de la régie chargée de l'exploitation du camping et de l'office de tourisme comme indiqué ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

013-211300587-20221208-DELIB20-DE  
Reçu le 15/12/2022

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 15/12/2022

Publication sur le site de la mairie le : 15/12/2022

Secrétaire de séance,

Alain CHAIX



Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ



13058

Département: BOUCHES DU RHONE

SGC DE CHATEAURENARD

**REGIE ANNEXE CAMPING TOURISME**

**NUMÉRO SIRET : 211300587-00063**

**POSTE COMPTABLE : 013205**

**M4**

**Service à caractère industriel et commercial**

**Décision Mod. N°2**

**Voté par nature**

**BUDGET ANNEXE.**

**Année 2022**

**S O M M A I R E**

PAGES	
	<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>
p. 1 / 1	- Vue d'ensemble des sections
p. 2 / 2	- Section d'exploitation - Chapitres
p. 3 / 3	- Section d'investissement - Chapitres
p. 4 / 4	- Balance générale du budget - Dépenses
p. 5 / 5	- Balance générale du budget - Recettes
	<b>VOTE DU BUDGET</b>
	Section d'Exploitation
p. 6 / 7	- Détail des dépenses
p. 8 / 8	- Détail des recettes
	Section d' INVESTISSEMENT
	- Détail des dépenses
	- Détail des recettes

**SOMMAIRE (Suite)**

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
p. 9 / 9	Arrêté - Signatures	X	

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

## II - PRESENTATION GENERALE

013-211300587-20221208-DELIB20-DE  
Reçu le 15/12/2022

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	300.00	300.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>300.00</b>	<b>300.00</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1064 et 1068 compris)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>			

## TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>300.00</b>	<b>300.00</b>
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

013 21130587 20221108-DELIB20-DE  
Reçu le 15/12/2022

### SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE <sub>(3)</sub>	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves Hors 1068					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison (Affectation) (5)					
26	Participation & créance rattachées à particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>						
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (6)					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>						
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>						
<b>TOTAL</b>						

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	+
----------------------------------------	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
----------------------------------------------	---

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE <sub>(3)</sub>	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
<b>Total des recettes d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves Hors 1068					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison (Affectation) (5)					
26	Participation & créance rattachées à particip.					
27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des recettes financières</b>						
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (6)					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>						
021	Virement de la section d'exploitation (4)					
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>						
<b>TOTAL</b>						

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
----------------------------------------	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
----------------------------------------------	---

#### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION (8)
--------------------------------------------------------------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040=RE 042; RI 040= DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV - A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

# II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

 013 211300587 20221208-DELIB20-DE  
 Reçu le 15/12/2022

**B1**

### 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	Charges exceptionnelles			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		300.00	300.00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		300.00	300.00

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**

300.00

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
	Total des Opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'Investissement - Total</b>			

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

- (1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Le compte 69 n'existe pas en M49  
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Hors chapitres "opérations d'équipement".  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

013 211300587 20221208-DELIB20-DE

Reçu le 15/12/2022

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	300.00		300.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
74	Subventions d'exploitation			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	Produits exceptionnels			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	300.00		300.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

300.00

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves-106			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
021	Virement de la section d'exploitation			
	<b>Recettes d'Investissement - Total</b>			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV - A7)

(6) Le chapitre 69 existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

## III - VOTE DU BUDGET

013-211300587-20221208-DELIB20-DE

III

Reçu le 15/12/2022

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL

## DES DEPENSES

A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Votes (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)(6)</b>			
<b>606</b>	<b>Achats non stockés de matières et fournitures</b>	84 500.00		
6061	Fournitures non stockables	45 000.00		
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	20 000.00		
6064	Fournitures administratives	1 500.00		
6066	Carburants	1 000.00		
6068	Autres matières et fournitures.	17 000.00		
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	124 324.00		
611	Sous-traitance générale	53 000.00		
6132	Locations immobilières	52 074.00		
6135	Locations mobilières	3 500.00		
61521	Bâtiments publics			
61523	Réseaux	4 250.00		
61528	Autres	5 000.00		
61551	Matériel roulant	1 500.00		
61558	Autres biens mobiliers	1 000.00		
617	Etudes et recherches			
618	Divers	4 000.00		
<b>62.</b>	<b>Autres services extérieurs</b>			
<b>622</b>	<b>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</b>	100.00		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	100.00		
6226	Honoraires			
6227	Frais d'actes et de contentieux			
<b>623</b>	<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	5 100.00		
6231	Annonces et insertions	3 600.00		
6233	Foires et expositions	1 500.00		
6236	Catalogues et imprimés			
6237	Publications			
6238	Divers			
<b>625</b>	<b>Déplacements, missions et réceptions</b>	2 500.00		
6256	Missions	1 000.00		
6257	Réceptions	1 500.00		
<b>626</b>	<b>Frais postaux et frais de télécommunications</b>	8 200.00		
6261	Frais d'affranchissement	1 200.00		
6262	Frais de télécommunications	7 000.00		
<b>627</b>	<b>Services bancaires et assimilés.</b>	1 500.00		
<b>628</b>	<b>Divers services extérieurs</b>	3 000.00		
6281	Concours divers (cotisations...)	3 000.00		
<b>63.</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>			
<b>635</b>	<b>Autres impôts, taxes et versements assimilés (</b>	150.00		
6358	Autres droits	150.00		
<b>637</b>	<b>Autres impôts, taxes et versements assimilés (</b>	15 000.00		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>			
<b>621</b>	<b>Personnel extérieur au service</b>	260 000.00		
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta	260 000.00		
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	1 500.00		
6541	Créances admises en non-valeurs			
658	Charges diverses de la gestion courante	1 500.00		
	<b>DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>	505 874.00		
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	53 298.81		
6718	Autres Charges except. opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	48 115.00		
678	Autres charges exceptionnelles	5 183.81		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	013-211300587-20221208-DELIB20-DE Reçu le 15/12/2022	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL</b>	<b>DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Votes (4)
022	Dépenses imprévues (f)	6 235.00		
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	565 407.81		
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)			
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.</b>			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		300.00	300.00
6817	Dépréciation des actifs circulants (d)(9)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		300.00	300.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		565 407.81	300.00	300.00

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	
-----------------------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	300.00
---------------------------------------------------	--------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) le chapitre 69 n'existe pas en M49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE042 = RI040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	013-211300587-20221208-DELIB20-DE Reçu le 15/12/2022	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL</b>	<b>DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Votes (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>			
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations ...</b>	323 200.00	300.00	300.00
706	Prestations de services	13 200.00		
707	Ventes de marchandises			
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	310 000.00	300.00	300.00
7087	Remboursements de frais			
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	85 000.00		
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	15 000.00		
757	Redevances versées par les fermiers et concess			
7588	Autres	15 000.00		
	<b>RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>	423 200.00	300.00	300.00
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS (b)</b>			
768	Autres produits financiers			
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>			
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			
778	Autres produits exceptionnels			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	423 200.00	300.00	300.00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (6)</b>			
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (9)</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		423 200.00	300.00	300.00

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	142 207.81
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	142 507.81

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49

(6) Le chapitre 73 existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

(7) Si la régie applique les régimes des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

## IV - ANNEXES

013-211300587-20221208-DELIB20+DE

Reçu le 15/12/2022

D.M. 2022

M4

TRESORERIE DE LA VALLEE DES BAUX - MAUSSANE LES ALPILLES

REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE GESTION CAMPING ET TOURISME

SIRET 211 300 587 00063

## IV - ARRÊTE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présent Nombre de suffrages exprimés 

VOTES :

Contre  Abstentions  Pour Date de convocation : 

Présenté par le Maire,  
A Maussane les Alpilles, le 8 décembre 2022

Le Maire,  
Jean-Christophe CARRÉ



Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A Maussane les Alpilles, le 8 décembre 2022  
Les membres du Conseil municipal,

Marc FUSAT		Murielle GARZINO	
Christine GOURILLON		Thierry FABRE	
Alexandre WAJS		Mathieu BONARD	
Sylvie NARDI		Emilie GERMAIN	
Henri REYNOUD		Fanny ARSAC	Absente excusée
Dominique STEKELOROM		Laurent JUGLARET	
Patrick LAFFITTE	Absent excusée	Marie-Pierre CALLET	
Bernadette SAMUEL		Alain CHAIX	
Fabienne CITI		Lucie BABIN	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le : 15/12/2022  
et de la publication le : 15/12/2022

A Maussane les Alpilles, le : 15/12/2022  
Le Maire,  
Jean-Christophe CARRÉ

